

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nîmes, le 11 juin 2020

**Vigilance ORANGE pluies-inondations et orages
pour le Gard à compter de 23h**
#vigilancemétéo

LE PRÉFET DU GARD APPELLE À LA VIGILANCE

Les services de Météo France viennent de placer le département du Gard en vigilance météorologique ORANGE « pluies-inondations et orages » à compter de 23 heures. À cette qualification orange, s'ajoutera une vigilance jaune « vents violents » et « vagues-submersion » à compter de 6h00 demain matin.

En effet, de fortes précipitations venant de l'ouest devraient être attendues pendant la nuit et jusqu'à demain matin. Des orages devraient se produire essentiellement sur le relief des Cévennes et donner des précipitations de l'ordre de 30 à 50 mm en quelques heures. Sur l'épisode, on pourrait attendre 150 à 200 mm jusqu'à 250 mm très localement.

Ces pluies devraient se décaler sur l'ensemble du département au cours de la journée de vendredi, avant de cesser progressivement en début de nuit de vendredi à samedi.

Compte-tenu des conditions météorologiques, les services de Météo France ont placé le Gard en vigilance jaune « Vagues-Submersion ». Le vent de sud-est devrait se renforcer au cours de la journée de vendredi. Le déferlement des vagues et la surélévation du niveau marin importante devraient occasionner des submersions par débordement sur les parties basses du littoral du Gard.

Restez informés sur les conditions météorologiques (www.vigilance.meteofrance.fr), sur l'état des routes (www.inforoute.gard.fr) et sur l'état des cours d'eau (www.vigicrues.gouv.fr)

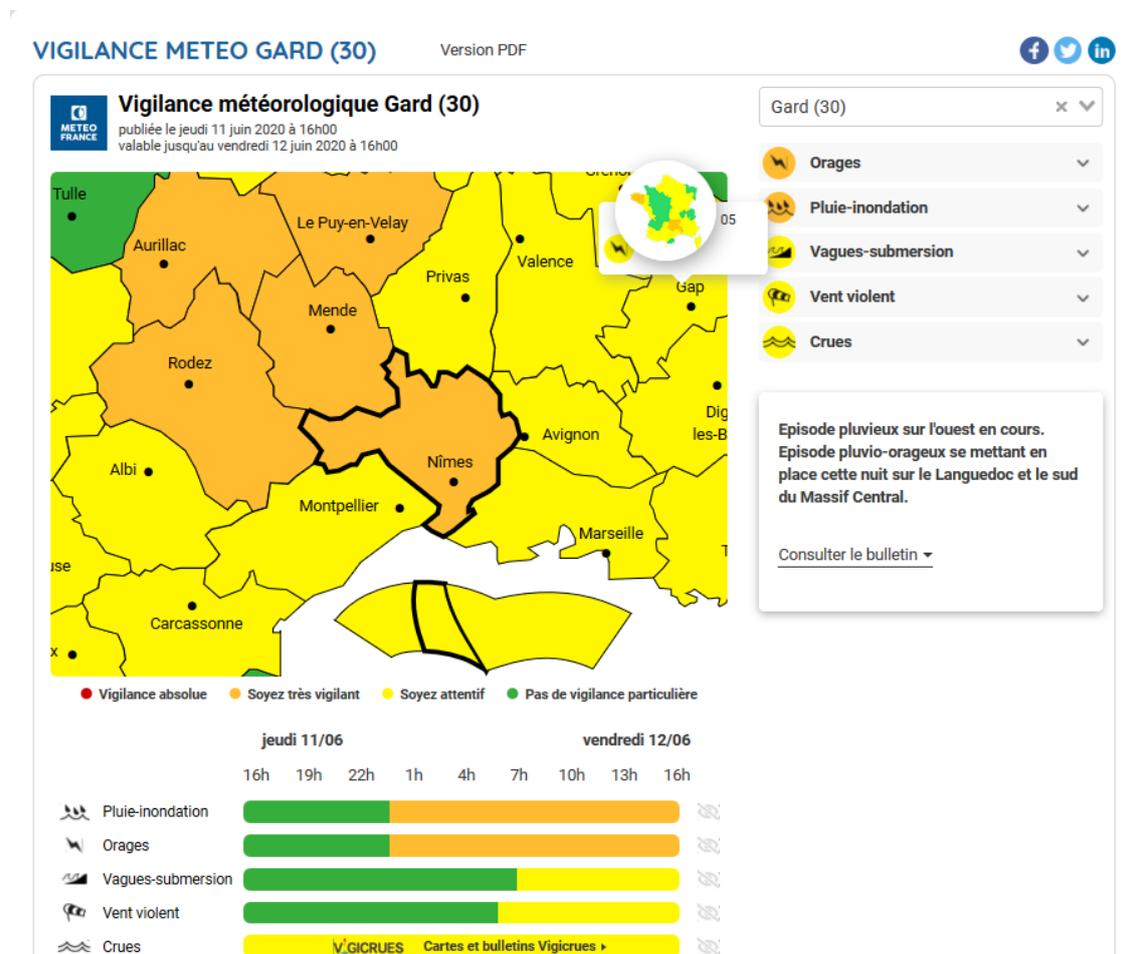
**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr



Le préfet du Gard engage chacun à être très vigilant à se tenir au courant de l'évolution météorologique

- Respectez les interdictions ou les consignes qui peuvent vous être données sur place par les forces de l'ordre ou les agents des divers réseaux routiers.
- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres. Abritez-vous dans un bâtiment en dur ou dans votre véhicule qui sont de bonnes protections contre la foudre.
- Soyez prudent face aux conditions de circulation qui pourraient être difficiles. Réduisez votre vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides, 80 km/h sur route). Allumez vos feux de croisement. Respectez les distances de sécurité. Dans l'idéal, annuler ou reporter vos déplacements.
- Éloignez-vous de tout cours d'eau : rivière, vallon, cadereau, roubine, etc. Ne stationnez pas sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre.
- Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précautions d'usage. Mettez en œuvre les moyens matériels permettant à l'eau de ne pas entrer dans votre habitation (batardeaux etc). Prévoyez de mettre en sécurité vos objets de valeur dans les étages. Prévoyez de mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.
- Mettez à l'abri ou renforcez l'arrimage de tous les objets sensibles au vent : canopi, tentes, tables de jardin, chaises ...



Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

